



## COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES



**Séance du 5 février 2025**

Dossier : 2025-CP200

Résumé des décisions prises

### **Personnes présentes :**

*Le président Christian PALY,*

*Bernard ANGELRAS, Jean-Marie BARILLERE, Jérôme BAUER, Jean-Benoît CAVALIER, Michel CHAPOUTIER, Philippe COSTE, Paul DABADIE, François FAGET, Bernard FARGES, Damien*

*GACHOT, Thierry MICHAUD, Florent MORILLON, Éric PASTORINO, Philippe PELLATON, Yann SCHYLER, Maxime TOUBART*

**Assistaient également aux travaux du Comité**

*Benoit BOUR représentant le Commissaire du Gouvernement*

*Marie MAUDHUY et Noura MEBTOUCHE de la DGPE*

*Arnaud FAUGAS de la DGCCRF*

*Frédéric BOUY de la DGDDI*

*Ygor GIBELIN de FranceAgriMer*

**Agents INAO**

*Carole LY, Caroline BLOT, Françoise INGOUF, Sophie BOUCARD, Fanny HENNEQUIN*

*Philippe HEDDEBAUT, Victor THEURIET, Gilles FLUTET, Thierry FABIAN, Alice BODIN*

**Membres excusés**

*Éric BILLHOUET, Emmanuel CAZES*

*Clothilde SCHAEFFER pour H2COM*

2025-CP201	<b>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 27 novembre 2024</b>  Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.
2025-CP202	<b>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 27 novembre 2024</b>  Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.
2025-CP203	<b>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 7 janvier 2025</b>  Le résumé des décisions prises est approuvé à l'unanimité.
2025-CP204	<b>Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses du 7 janvier 2020</b>

	<p>Le compte rendu analytique est approuvé à l'unanimité.</p>
<b>Sujets Généraux</b>	
2025-CP205	<p><b>Commission Scientifique Technique et Innovations - Rapport sur les dispositifs de couverture de la vigne</b></p> <p>Le rapport de la CSTi a été présenté à la Commissions Permanente, ce rapport propose différents outils destinés à faciliter le positionnement de l'Institut face à ces dispositifs innovants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un Etat des connaissances à date sur le sujet</li><li>• Une grille d'analyse de ces dispositifs à destination des ODG et des organismes techniques associés qui souhaiteraient expérimenter de tels équipements</li><li>• Une proposition d'actualisation des décisions du CNAOV relative à ces équipements</li><li>• Une proposition de dispositifs (expérimentations avec possibilité de revendication de l'appellation) adaptés à l'expérimentation de pratiques non encadrées dans les cahiers des charges et concernant potentiellement plusieurs AOP.</li></ul> <p><b>La Commission Permanente a approuvé le rapport de la CSTi mais a demandé qu'il soit assorti d'une analyse juridique détaillée de la prise par le Comité National de décisions transversales à plusieurs AOC. Cette analyse sera présentée lors d'une prochaine Commission Permanente avant que l'ensemble du dossier ne soit soumis en juin au CNAOV.</b></p>
<b>Délimitation</b>	
2025-CP206	<p><b>AOC « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux » - Délimitation parcellaire - Correction d'erreur de l'aire parcellaire délimitée sur les plans cadastraux - Commune de Sainte-Terre (33485)</b></p> <p>Dans le cadre de l'historique des travaux réalisés sur la commune de Sainte-Terre, il apparaît qu'une erreur de report figure sur les plans déposés en mairie le 14 novembre 2016.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p><b>Elle a approuvé la correction d'erreur et décidé du dépôt des plans corrigés en mairie</b></p>
2025-CP207	<p><b>AOC « Côtes du Rhône », « Côtes du Rhône Villages », « Châteauneuf-du-Pape » - Délimitation parcellaire - Report à l'identique - 1 commune : Courthézon (84)</b></p> <p>Éléments de contexte : Afin d'améliorer la qualité des données mises à la disposition du public et dans le cadre de la vectorisation des aires parcellaires, les services de l'INAO ont procédé, sur la commune concernée, au report à l'identique des aires</p>

	<p>parcellaires des AOC « Côtes du Rhône », « Côtes du Rhône Villages » et « Châteauneuf-du-Pape », en utilisant un support cadastral actualisé et harmonisé pour les 3 AOC.</p> <p><b>La commission permanente a approuvé le report à l'identique de ces appellations sur la commune de Courthézon et a décidé du dépôt des plans en mairie.</b></p>
2025-CP208	<p><b>AOC « Côte Roannaise »</b> - Révision de la délimitation parcellaire – rapport d'étape de la commission d'enquête – Désignation d'une commission de consultants</p> <p>En avril 2024, l'ODG de l'appellation Côte Roannaise a fait une demande de révision de sa délimitation justifiée, entre autre, par le changement climatique et l'incidence sur la typicité des vins. La commission permanente a désigné une commission d'enquête en septembre 2024. Cette dernière, réunie le 14 janvier 2024, sollicite l'appui d'une commission de consultants.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>Le président de la commission d'enquête a souligné la qualité du travail réalisé en amont par l'ODG pour étudier l'impact du changement climatique sur l'AOC.</p> <p><b>La commission permanente a désigné une commission de consultants composée de Jean DUCHESNE, Jean-Jacques MACAIRE, Joël MOULIN, Hervé QUÉNOL, Jean-Marc ROLLAND chargée d'étudier la délimitation initiale et proposer de nouveaux principes de délimitation. Elle a actualisé la lettre de mission de la commission d'enquête.</b></p>
2025-CP209	<p><b>AOP « Bourgogne », AOP « Coteaux bourguignons »</b> - Révision de la délimitation de l'aire parcellaire - Rapport d'étape de la commission d'enquête - Proposition de commission de consultants</p> <p>Le 18 octobre 2024, l'ODG des AOP « Bourgogne » et « Coteaux bourguignons » a déposé une demande de clôture des travaux engagés antérieurement pour ces deux appellations (révision générale de l'aire géographique) et a demandé à réviser la délimitation parcellaire de ces deux appellations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- délimiter les secteurs non délimités du Beaujolais et du Chablisien ;</li><li>- réviser les tracés de délimitation pour les secteurs ayant subi des remembrements dans l'Auxerrois</li><li>- étudier les demandes ponctuelles identifiées,</li></ul> <p>Le comité national a accepté en novembre 2024 la clôture de la mission antérieure et a désigné une commission d'enquête pour instruire la nouvelle demande. Cette dernière, réunie le 17 janvier 2024 a souhaité pouvoir être assistée par des consultants pour l'aider à définir des principes de délimitation.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p><b>Le président de la commission d'enquête a rappelé le contexte et les enjeux de ce dossier qui justifient le recours à des consultants pour définir des principes de délimitation parcellaire. La commission permanente a pris connaissance du rapport d'étape de la commission d'enquête et a désigné une commission de consultants composée de Jean-Sauveur AY, Benjamin BOIS, Pierre-Yves COLLIN, Florian HUMBERT, Olivier JACQUET, Dominique MONCOMBLE, Eric</b></p>

	<p><b>ROUVELLAC et Gérard TROUCHE. La commission a approuvé leur lettre de mission.</b></p>
<p><b>Demandes de modifications de cahiers des charges</b></p>	
2025-CP210	<p><b>AOP « Crémant du Jura »</b> - Demande de modification du cahier des charges - Examen de recevabilité de la demande – Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a approuvé à l'unanimité le lancement de l'instruction et la nomination de la commission d'enquête suivante : Maxime Toubart (président), Nathalie Caumette, Vincent Malherbe</p> <p>La commission permanente souligne à l'attention de la commission d'enquête la nécessaire vérification de la réalité des hauteurs de feuillage palissé dans les vignobles concernés par le passage à 1,8 m d'écartement moyen entre rangs pour le respect de la valeur du secv/pr des vins effervescents permettant d'atteindre les différents rendements fixés par le cahier des charges ainsi que le nouveau butoir pour les vignes présentant les écartements moyens les plus élevés.</p> <p>Elle souligne également que l'élevage, sur un plan technique, ne correspond pas seulement à la conservation sur lies, mais qu'il comprend aussi la période entre la fin de cette étape et la date minimale de mise en marché à destination du consommateur définie par le cahier des charges.</p> <p>La commission d'enquête a également approuvé la transmission au groupe de travail « Evolution de l'encépage des AOC viticoles » de la demande d'introduction de VIFA, ainsi que de la proposition de l'ODG de simplification de la procédure.</p>
2025-CP211	<p><b>AOP « Saint-Bris »</b> - Demande de modification du cahier des charges</p> <p>Examen de recevabilité de la demande – Opportunité du lancement de l'instruction</p> <p><b>La commission permanente a décidé à l'unanimité la transmission au comité national pour approbation de ces modifications du cahier des charges nécessitant la mise en œuvre d'une procédure nationale d'opposition sans instruction complémentaire par une commission d'enquête.</b></p>
<p><b>Questions diverses</b></p>	